Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 16 Décembre 2021 à 19 heures 30 à la salle des fêtes

Etaient présents : Aurélien BANSEPT, Maire,

Sylvie FEBVET, Michel THIEBAUT, Stéphanie FERRY.

Daniel MALÉ, Gérard BONATO, Serge FAYS, Françoise DEMENGE, Géraldine THIRIET, Thierry VOIGNIER, Nadine FRESSE, Jean-Yves BOITTE, Christophe BERNASCONI, William MATHIEU, Sarah GRIVEL, Christelle POIROT, Christophe BRUSSEAUX, Alban SCHWENTZER, Isabelle LAB, Aurore LOCATELLI, Félicia VOGELWEITH, Stéphanie MARCHAL.

Absente non excusée : Laurence TACHET

Procuration :

22 conseillers présents et 22 votants

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie MARCHAL est élue secrétaire.

Les membre du Conseil acceptent de rajouter à l'ordre du jour la question concernant la nomination et la rémunération des agents recenseurs.

1. Approbation du compte-rendu de la dernière séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le compte-rendu de la dernière séance.

2. Ratification du choix de l'entreprise retenue pour réaliser le plan de jalonnement communal.

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour la réalisation d'un plan de jalonnement communal. Le groupe de travail concerné s'est réuni jeudi 09 décembre et après analyse, propose de retenir l'entreprise SIGNAUX GIROD de HOEDT (67720) pour un montant de 31 753.30 € H.T, soit 38 103.96 € T.T.C.

Entreprise	Prix / 40 pts	Valeur tech / 60 pts	Note finale / 100 pts	Classement
ASR Equipement Routier 88150 CAPAVENIR	32.35	52.00	84.35	3ème
SIGNATURE Agence Est 54180 Heillecourt	40.00	54.00	94.00	2ème
SIGNAUX GIROD 67720 HOEDT	39.07	55.50	94.57	1er

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le choix de l'entreprise SIGNAUX GIROD de HOEDT (67720) pour un montant de 31 753.30 € H.T, soit 38 103.96 € T.T.C.

3. Décision Modificative n°2 du Budget – Commune.

Cette décision modificative n°2 concerne les opérations comptables liées à l'achat en viager du logement de Claude HENRY et dont nous sommes aujourd'hui complétement propriétaire. Madame la Trésorière nous a demandé de changer de chapitre. On passe du 041 au 040 en Investissement Dépenses et du 043 au 042 en Fonctionnement Recettes.

Pour permettre de commencer les travaux dans un des appartements de l'immeuble locatif de Pajailles, il est proposé d'enlever 25 000 € du programme (30) pour les mettre sur le programme (26) « Immeubles Locatifs ».

<u>Investissement Dépenses</u> :

16878 (040) : Autres organismes…	204 400 €
16878 (041) : Autres organismes…	- 204 400 €
2188 (21) – 30 : Autres immobilisations…	-25 000 €
2313 (23) – 26 : Constructions…	25 000 €

<u>Fonctionnement Recettes</u> :

7788 (042) : Produits exceptionnels…	204 400 €
7788 (043) : Produits exceptionnels…	-204 400 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve la décision modificative n°2 du Budget Commune.

4. Report des dépenses d'investissements – Budget Commune.

N° PROGRAMME	NATURE DU PROGRAMME	MONTANT
20	Achat de terrains	12 000.00 €
22	Achat matériel Mairie	431.00 €
23	Achat matériel scolaire	0 €
24	Locaux ST - SP	2 000.00 €
25	Travaux Ecoles	2 423.00 €
26	Travaux et équipements Immeubles Locatifs	38 800.00 €
27	Travaux et équipement Mairie	3 000.00 €
28	Travaux et équipement Eclairage Public	10 000.00 €
29	Travaux Cimetière	5 000.00 €
30	Travaux divers bâtiments	10 000.00 €
33	Voiries diverses	8 000.00 €
34	Travaux Salle des Fêtes	5 000.00 €
35	Matériel divers	5 000.00 €
36	Matériel voirie et outillage	5 000.00 €
37	Communication-Information-Culture	0 €
38	Aménagement paysager Abbaye	0 €
39	Terrain Avenue Charles-de-Gaulle	20 000.00 €
41	Plan de Jalonnement	20 000.00 €
42	Travaux Ecole de Musique	500.00 €
43	Locaux Sportifs	10 000.00 €
44	Bâtiment Technique	300.00 €
46	Sécurité	7 900.00 €
47	Travaux et équipement Presbytère	1 000.00 €
48	Acquisition véhicule ou investissement pour véhicule	11 000.00 €
49	Aménagement divers (étude complexe multi-sport)	9 900.00 €
50	Construction école	70 000.00 €
51	Espaces verts – Embellissement – Parcours santé	5 000.00 €
53	Restauration scolaire – Salle polyvalente	10 000.00 €
	Total de	**272 254.00 €**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

Approuve les reports d'investissements du Budget Commune pour un montant de 272 254 €.

5. Report des dépenses d'investissement – Budget Forêt.

N° PROGRAMME	NATURE DU PROGRAMME	MONTANT
20	Acquisition bois et forêts	5 000.00 €
21	Travaux de reboisement	2 900.00 €
22	Acquisition de matériel	3 000.00 €
	Total de	**10 900.00 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve les reports d'investissement du Budget Forêt pour un montant de 10 900 €.

6. Subvention à l'association T.ère.O dans le cadre de la réhabilitation du parcours santé.

L'association T.ère.O qui porte le projet de parcours santé a besoin d'un supplément de trésorerie pour payer un fournisseur en attendant de pouvoir solder et percevoir la subvention européenne sollicitée en son temps. Le montant demandé est de 500 €.

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 5 abstentions (membres de l'association) :

Approuve l'attribution d'une subvention de 500 € pour permettre à l'association de payer un fournisseur dans le cadre de la réhabilitation du parcours santé.

7. Viabilité hivernale, convention avec la société VILLAUME d'Hurbache.

L'hiver dernier, la Commune avait sollicité en complément la société HOUILLON pour assurer des astreintes hivernales et une partie du déneigement de la voirie communale les week-ends. La société ne souhaitant pas renouveler l'expérience, il est proposé de s'adresser à la société VILLAUME d'Hurbache. Les conditions restent les mêmes à savoir que la Commune s'engage à fournir le véhicule équipé et la société VILLAUME de dépêcher un conducteur capable d'utiliser le matériel. Le montant de la prestation est de 116.20 € par astreinte et 45 € T.T.C de l'heure de conduite pour les opérations de déneigement.

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 contre :

Approuve les termes de la convention avec la société VILLAUME d'Hurbache.

8. Convention d'utilisation de la maison des sœurs avec la société PSGE SAS de Saint-Dié-des-Vosges.

La société PSGE (Pôle Sureté Génie Expertise) de Saint-Dié-des-Vosges, dans le cadre de ses formations à la sécurité auprès des personnels des armées, de la police nationale et des polices municipales, souhaite pouvoir utiliser plusieurs bâtiments communaux à titre onéreux.

Il est demandé à la société PSGE SAS ainsi qu'à la gendarmerie de mettre en place la signalisation nécessaire à l'extérieur du bâtiment pour prévenir le voisinage que des exercices sont en cours.

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 abstention :

Approuve les termes de la convention d'utilisation de la maison des sœurs par la société PSGE SAS de Saint-Dié-des-Vosges.

9. Convention d'utilisation du stand de tir avec la société PSGE SAS de Saint-Dié-des-Vosges.

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour et 3 abstentions :

Approuve les termes de la convention d'utilisation du stand de tir par la société PSGE SAS de Saint-Dié-des-Vosges.

10. Convention d'utilisation du Dojo avec la société PSGE SAS de Saint-Dié-des-Vosges.

Le Conseil Municipal, 19 voix pour et 3 abstentions :

Approuve les termes de la convention d'utilisation dojo par la société PSGE SAS de Saint-Dié-des-Vosges.

11. Nomination et rémunération des agents recenseurs.

Districts	Secteurs	Nombre de logements	Agents
N°5	Pierre d'Appel	252	Thierry PIERSON
N°6	Le Ménil	286	Catherine CAUVIN
N°7	Pajailles	314	Sylvie MATHIEU
N°8	Clairefontaine	267	Gilles COUPERNOT
N°9	Abbaye et Cités	235	Pascal ARNOUX
		1 354	

La dotation de l'Etat étant pondérée par le taux de réponse par internet du dernier recensement, la somme attribuée est de 4 943 € au lieu de 5 529 €.

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 abstention (William MATHIEU) :
Approuve la nomination des agents recenseurs et le versement d'une rémunération de 2.61 € net par logement.

12. Questions, informations diverses et rapport d'activités

Informations diverses :

- La distribution des Stiv'Infos et des agendas pourrait se faire à partir de mardi 21 décembre.
- En raison d'une reprise des contaminations à la covid 19, la cérémonie des vœux prévue le 14 janvier 2022 se fera en présence uniquement des employés municipaux et des membres du conseil et du CCAS.
- Orientations budgétaires prévues le samedi 26 février 2022.

Séance levée à 20 heures 30